



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

13 FEVRIER 2023

N° 02



Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mr RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique

Absentes excusées : Mmes PLANCHOT Armelle et VILLENEUVE Marie

Pouvoirs : Mme PLANCHOT Armelle à Mme MORISSET Mary, Mme VILLENEUVE Marie à Mr BREMAND Romain

Secrétaire de séance : Mr FICHET Simon

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

● DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° 2023-01 : Déclaration d'Intention d'Aliéner immeubles situé 5 rue des Vignes : Pas de préemption

N° 2023-02 : signature d'un contrat de prestation de service d'une durée de 4 ans avec la société DVH de Mouchamps pour la mise en fourrière d'automobiles : coût 250 € pour enlèvement véhicule de tourisme et utilitaire ou 150 € pour un 2 roues

N° 2023-03 : Déclaration d'Intention d'Aliéner immeubles situé 5 rue de la Promenade : Pas de préemption

● COMMERCE VOTRE MARCHÉ : BAIL DE LOCATION-GERANCE

Suite à l'achat du fonds de commerce par la Commune, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer un bail de location-gérance d'une durée de 2 ans maximum au profit de Mme LOUINEAU ou toutes sociétés en son nom qui s'y substituerait, pour la poursuite de l'activité du commerce « Votre Marché ». Le montant du loyer mensuel pour cette location-gérance est fixé à 300 € HT.

A l'issue de la période de location-gérance, la gérante s'engage à acquérir le fonds de commerce.

● VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

L'adjointe responsable de la commission « associations » présente au Conseil Municipal les demandes de subvention formulées par les associations Mesnardaises. Par un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour un total de **1 334 €** :

- **ADMR : 274 €**
- **Club du 3^{ème} âge « Les Blés d'Or » : 500 € dont 200 €** qui serviront à soutenir l'association pour le projet d'écriture d'un livre ou autre support sur l'histoire de Mesnard à travers les témoignages de Mesnardais
- **Foyer des Jeunes : 350 €**

D'autre part, le conseil municipal décide également, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 000 € au profit du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

● ECOLE PRIVEE SAINT CHARLES

Participation aux dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du contrat d'association, le conseil municipal est invité à fixer le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2022-2023.

L'OGEC a présenté son budget prévisionnel au cours d'une réunion à laquelle Mme BEAUNE Alexandra, déléguée du conseil, et Mr FICHET Simon, ont participé. Il en ressort un prévisionnel de dépenses de fonctionnement de 119 241 € pour l'année 2022-2023 pour 149 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2022.

En tenant compte du coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département établi par la Préfecture de Vendée (478 € pour les classes élémentaires et 1 007 € pour les classes maternelles), la participation communale serait de 96 614 € soit 648.42 € par élève.

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée (13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), décide de fixer à 648.42 € par élève soit 96 614 euros le montant de la participation communale au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2022-2023.

Subvention pour la surveillance des élèves à la pause méridienne

L'OGEC sollicite une subvention de 4 719,12 euros pour la prise en charge des frais de personnel liés à la surveillance des élèves à la pause méridienne. A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'accorder cette subvention.

● ECOLE PRIVEE LE BRANDON-ST JOSEPH DES HERBIERS : DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire expose la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Le Brandon-St Joseph » des HERBIERS pour 2 élèves de Mesnard scolarisés en classe spécialisée « ULIS ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 1 296.84 euros pour l'année 2022-2023, ce qui correspond au montant de la participation versée pour chaque élève de l'école privée de la commune de Mesnard. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

● DELEGATION DE COMPETENCE « URBANISME »

Suite au dépôt d'une demande de permis de construire par Mr le Maire à titre personnel, le conseil municipal, hors la présence de Mr le Maire, décide de donner compétence à Mr Sylvain ROBERT pour signer tout document relatif à cette demande de permis de construire.

● TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE : AVENANTS

Les entreprises FREMONDIERE, titulaire du lot « peinture » et JAUNET, titulaire du lot « menuiserie » pour les travaux d'aménagement de l'espace jeunesse, ont présenté des devis en plus-value d'un montant de :

- 440 € HT pour le ponçage, le nettoyage et les 2 couches de lasure sur une « ferme » en bois
- 2 208,18 € HT pour la fourniture d'une nouvelle porte en remplacement d'une porte non réutilisable.

Afin de valider ces travaux, le conseil municipal accepte ces devis et autorise Mr le Maire à signer un avenant avec les entreprises concernées.

● RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST CHRISTOPHE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Par délibération du 14 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église St Christophe avec le Cabinet PIERLUIGI PERICOLO, architecte pour un forfait provisoire de 66 015,50 € HT réparti sur 4 tranches de travaux.

A l'issue de la phase Avant-Projet Définitif, la maîtrise d'œuvre a estimé le coût global à 918 736,05 € HT pour les 4 tranches.

Les études Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif étant terminées, il convient d'arrêter le forfait définitif de rémunération conformément à l'acte d'engagement.

Après application de la formule de calcul, le forfait définitif de rémunération est modifié comme suit :

Montant du marché initial : 66 015,50 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 9 161,74 € HT
Nouveau montant total du marché : 75 177,24 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Mr le Maire à le signer.

● RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, D'ELIMINATION DES DECHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels 2021 établi pour le service public de l'eau potable, de l'élimination des déchets et de l'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports sont consultables en mairie.

● DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Suite aux différents échanges et à la réunion publique organisée avec la gendarmerie qui a réuni une trentaine de personnes le 19 Janvier 2023, Mr le Maire propose au conseil municipal d'intégrer la commune de Mesnard dans le dispositif de « participation citoyenne » et de l'autoriser à signer le protocole avec la gendarmerie.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le protocole.

● COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission « Lien Social et Solidaire »

Une rencontre a eu lieu avec quelques acteurs économiques de la commune afin de réfléchir à la mise en place d'une action en 2024. Une autre réunion est prévue le 5 avril 2023 à 19 h à la Mairie.

Commission « Animations culturelles, touristiques et sportives »

Lors de la dernière réunion avec des membres du Comité des Fêtes, ce dernier a accepté de se réengager pour le marché de producteurs qui aura lieu le Samedi 1^{er} juillet 2023.

D'autre part, et sur proposition de l'Office du Tourisme, Il est prévu de mettre en place un jeu de piste sur la commune.

Commission « Urbanisme, Voirie et Bâtiments Communaux »

Le SYDEV va procéder, à sa charge, au « relamping » des candélabres d'anciennes générations. Cela consiste à remplacer les lampes à décharge par des ampoules LED. L'économie sur la consommation est estimée à 70 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

MESNARD LA BAROTIERE, le 13 Février 2023

*Le Secrétaire de Séance,
Simon FICHET*

*Le Maire,
Landry RONDEAU*



INFORMATIONS MUNICIPALES

OPERATION « ARGENT DE POCHE »

Une nouvelle opération « Argent de poche » aura lieu les **25 26 et 27 avril 2023**.

Les jeunes de 16 à 18 ans qui souhaitent y participer, peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie ou sur le site internet de la commune et le **déposer avant le 14 avril**.

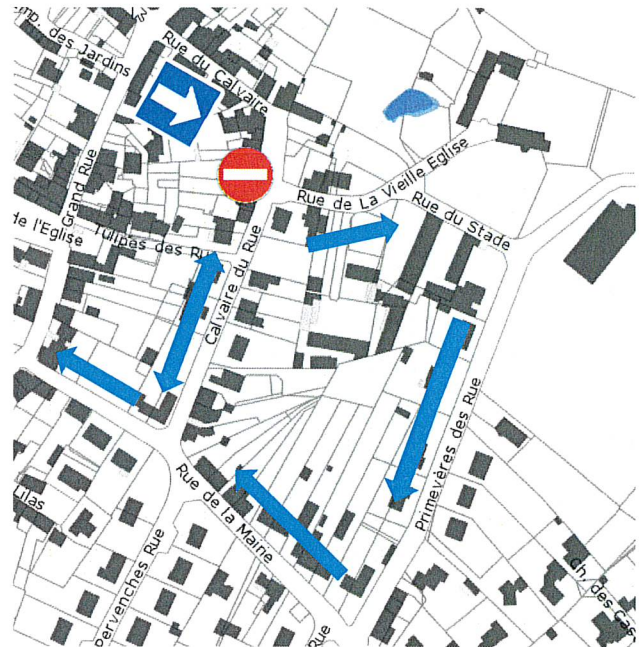
PERMANENCES DES ELUS SAMEDI : 10h00 à 11h

1 Avril 2023 : Landry RONDEAU - Maire

RUE DU CALVAIRE – MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION

Les travaux vont être prochainement terminés dans la rue du Calvaire ce qui va engendrer un nouveau sens de circulation.

En effet, les véhicules provenant de : la rue de Saint Fulgent, la Grande Rue et la rue des Herbiers pourront circuler en direction de la rue de la Vieille Eglise et la rue du Calvaire. Le sens inverse ne sera plus possible.



ASSOCIATION TENNIS MESNARDAIS

L'activité du badminton a redémarré avec un nouveau bureau. Si vous souhaitez obtenir une licence ou autres renseignements, vous pouvez contacter M. BARRE Julien (secrétaire) au 06.83.53.42.61

ANNIVERSAIRE 50 ANS DE L'AEP TRICHERIE

A l'occasion des 50 ans de l'association AEP Tricherie qui vont se dérouler le 30 septembre 2023,
La commission organisatrice souhaite collecter des articles, photos, objets...

Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie :
02.51.66.02.74 – mairie@mesnardlabarotiere.fr